



Divorce - question financière

Par **lapatroge**, le **17/09/2009** à **17:16**

Bonjour,
Je suis actuellement en instance de divorce (audience de conciliation le 3 septembre dernier). J'attends le jugement qui m'apprendra le montant des pensions alimentaires. Je suis marié sous le régime de la communauté sans contrat. J'ai découvert récemment que mon épouse avait ouvert, à mon insu, un compte bancaire à son seul nom dans lequel elle verse de l'argent (beaucoup de retraits d'espèces constatés sur notre compte commun). Pour moi, il s'agit donc d'un détournement de l'argent communautaire. Que puis-je faire ? Quel recours ai-je ? Dois-je déposer plainte ? Faire appel à un expert ? A quel prix ?
Merci de vos réponses.